

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 11 juillet , le Conseil Communautaire s'est réuni en mairie de Saint –André de Boège sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Yves , Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de délégué donnant pouvoir : /

Date de la convocation : le 04 juillet 2016

Mmes Chantal BRIGHAM, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, Marielle DURET, Jacqueline ROCH, Evelyne BOVET, Evelyne VIGUIER.

MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Jean-Paul MUSARD, Gilles SAUTHIER, Jean-Pierre DELAVOET, Patrick SAILLET, DUFOURD Pierrick, Luc NICOLAS, Marc BRON, Patrick CHARDON.

Messieurs BONNET Pierre, BRON Marc et Madame BOVET Evelyne, sont arrivés à 20H30 car ils avaient également un Conseil Municipal à 18H30.

Absents excusés : Roland PINGET, Gérard SALAMON, Denis MOUCHET

Absent : CHARRIERE Jean-François, NICOLAS Luc

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Madame BRIGHAM Chantal

N°201607_05

OBJET : TAFTA ,CETA ET TISA

Le Président rappelle qu'actuellement est négocié le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement) aussi appelé GMT (Grand Marché Transatlantique) entre l'Union Européenne et l'Amérique du nord.

Ce projet d'accord de libre-échange vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux des deux côtés de l'Atlantique en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations. Toutes ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. Au mieux, les parlementaires auront la possibilité, à la fin du processus, de ratifier en bloc ou de rejeter l'ensemble de l'accord. Une fois ce traité signé, les transnationales imposeront leur loi à travers l'ISDS

(Mécanismes des différents investisseurs –Etats).

Tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des sanctions pour atteinte à la liberté du commerce.

Au nom du TAFTA, demain, au sein de notre intercommunalité, la privatisation des services municipaux pourrait être imposée, des subventions pourraient être interdites s'il n'ai pas exigé aujourd'hui un débat démocratique et public sur des questions qui concerne la vie quotidienne de nos concitoyens.

Comme d'autres collectivités territoriales qui ont délibéré contre la TAFTA, le Conseil Communautaire ne peut accepter que des compétences liées à la santé, l'environnement, la vie sociale, l'éducation, puissent être démantelées au nom du commerce international.

En conséquence, le Conseil Communautaire inquiet de la nature et de l'ampleur des négociations en cours, à l'unanimité des membres présents se prononce sur :

POUR : 18
CONTRE : /
ABSTENTION : /

- un moratoire de suspension des négociations sur le Trans Atlantique Free Trade Agreement.
- que soit rendu publique au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations pour la France, formulées par l'Union Européenne.
- l'ouverture d'un débat national sur le TAFTA, impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles, environnementales et des populations afin que soient pris en compte les besoins réels de la société.
- que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire avec vote, avant toute reprise éventuelle de négociations qui touchent des domaines si essentiels,

Le Conseil Communautaire ,

PREND position contre l'obligation qui lui serait faite par le TAFTA de privatiser des services publics qu'il considère devoir rester dans le domaine public,

DECLARE le Conseil Communautaire « Zone hors TAFTA »

DECLARE le Conseil Communautaire contre le traité identique « LE CETA », qui a été paraphé entre l'Union Européenne et le Canada, ainsi que contre « LE TISA ».

AUTORISE le Président à la signature de tous documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Président
Yves DUPRAZ

